

Les repères pour gérer les prairies

Somme de températures cumulées depuis le 1 ^{er} février (base 0°-18°)	250 à 350 °C	500 °C	700 à 800 °C	1000 °C	1200 °C	1400 °C	> à 1400 °C
	Mise à l'herbe	Fin déprimage Épi à 5 cm	Fauche précoce Épi à 10 cm - Début épiaison	Foin précoce Début floraison	Foin moyen floraison	Foin tardif médiocre Début grainage	Grainage

Grâce à la pluie, la pousse repart à la hausse

Sommes de T° depuis le 1 ^{er} février et pluviométrie depuis le 1 ^{er} janvier et les 10 derniers jours. Données Météo - France				
Au 30 avril				
Postes	Secteur	Cumul T°	Pluie mm	Pluie 10 j
REIMS PRUNAY (95 m)	Craie	794	220	30 (sur site mesures)
MONTMIRAIL RIEUX	Brie	768	275	19
Au 28 avril				
TROYES (126 m)	Craie	872	148	5
METZ ROBERT (150 m)	Chaourçois	852	207	5
MATHAUX (130 m)	Briennois	871	185	6

Profitez de chaque fenêtre météo pour faucher et ensiler ou enrubanner vos prairies naturelles, vos luzernes ou vos méteils.

Enrubannage : combien de couches de filmage ?

Le nombre de couches à appliquer est dépendant du type de fourrage (rigidité, agressivité vis-à-vis du film) et de la durée de conservation prévue.

- Graminées jeunes et durée de conservation inférieure à 6 mois → **4 couches**.
- Graminées pour une longue conservation ou luzerne jeune pour une conservation inférieure à 6 mois → **6 couches**.
- Luzerne pour une longue conservation → **8 couches**.

Les conseils ci-dessus sont valable pour des films de grande largeur (75 cm au lieu de 50 cm) et de norme française NFT 54-190.

Mesures d'herbe

Pâturages suivis	Animaux pâturant	Type de prairie	Croissance (kgMS/Ha/j)
Vienne la Ville (51)	VL	Naturelle	34
Vienne la Ville (51)	Fauche	Temporaire	72
Boissy le Repos (51)	VL	Naturelle	36
La Chapelle sous Orbais (51)	VL	Temporaire	145
St Thibault (10)	VL	Naturelle	40
Chauffour les Bailly (10)	VL	Naturelle	39
La Villeneuve-au-Chêne (10)	VL	Naturelle	46

Les légères pluies ont permis à la pousse de repartir à la hausse et de faire fondre/valoriser les engrais apportés vers mi-mars, cela se confirmera pour au moins les 15 jours à venir.

Sur les prairies temporaires à fort potentiel de rendement, on observe des croissances très élevées.

Préparer les prochaines coupes

Pour les parcelles de fauche déjà ensilées, réalisez le 2^{ème} apport d'azote à raison de 30 à 50 unités d'azote pour favoriser une bonne repousse et assurer la productivité de la 2^{ème} coupe. L'apport d'azote se fera idéalement entre le 5^{ème} et le 10^{ème} jour qui suit la coupe. Néanmoins, ce sont les conditions météorologiques qui guideront prioritairement le moment de l'apport.

Pour les parcelles de fauche-pâture, après la pluie, ne soyez pas trop pressés et attendez une bonne repousse de 8-10 cm pour y mettre les animaux. Les parcelles fauchées récemment doivent avoir le temps de repousser en quantité et qualité.

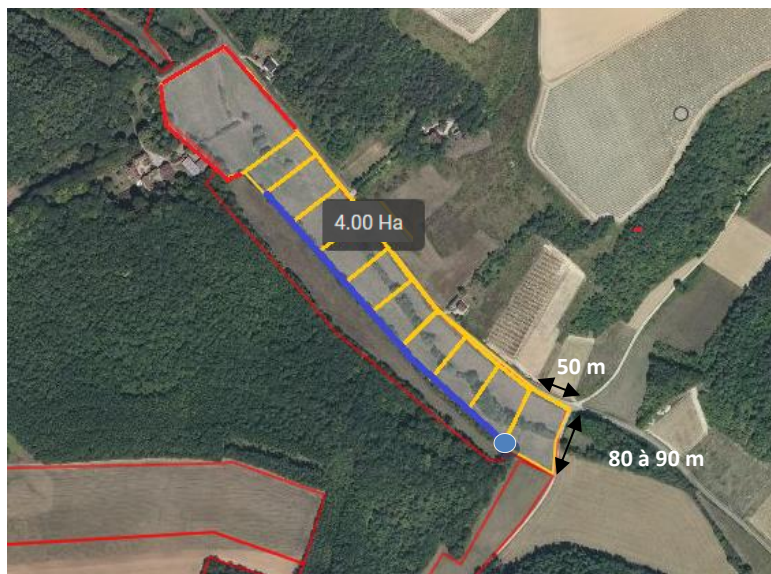
Pour les pâtures, attention à la hauteur de sortie des animaux pour les pâturages tournants ! Pour éviter le surpâturage et favoriser la repousse, la hauteur d'herbe de sortie doit être de 5 cm (hauteur de talon de la botte), pas en dessous.

INFO-FOURRAGES

Ça se passe sur le terrain : pâturage de génisses sur prairie naturelle

Depuis l'année dernière, au lycée agricole de la Brosse (Venoy, 89), le **pâturage d'un lot de génisses est rationné**. 16 génisses âgées de 15 à 20 mois (≈ 10 UGB) sont sorties le 15/04/20 sur une parcelle 4 Ha de prairie naturelle.

Parcelle de pâturage des génisses (encadré en orange) vu du ciel



La ligne bleue représente le chemin que les génisses empruntent pour retourner à l'abreuvoir (rond bleu)

Sur ce type de parcelle tout en longueur, **la technique la plus simple pour rationner le pâturage est d'utiliser un fil avant et un fil arrière**. Pour réduire le temps de travail au minimum durant le pâturage, les clôtures ont été posées au préalable pour toute la saison. **D'après les éleveurs, le changement d'une parcelle à une autre s'effectue en 10 minutes**. La surface allouée par parcelle est d'environ 40 ares (80 m x 50 m), les génisses changent de parcelles tous les 4 ou 5 jours. Elles rentrent dans une parcelle avec une hauteur d'herbe entre 12 et 13 cm et en ressortent lorsque l'herbe mesure 6 cm (hauteur herbomètre). Entre 36 et 45 jours, ce seront écoulés lorsqu'elles reviendront dans leur première parcelle pâturée pour une second tour.



Repère de la hauteur herbomètre par rapport à une botte

← Hauteur à 6 cm

Hauteur à 13 cm →



Avantages :

- Gain de production d'herbe par hectare de l'ordre de 10 à 20 %
- Pas de zone surpâturée et sous-pâturée.
- Répartition homogène des bouses
- Diminution de la pression parasitaire
- Maintien d'un contact positif entre l'éleveur et les animaux



Aide à la production de légumineuses fourragères

Plusieurs éleveurs nous ont signalé des demandes de céréaliers pour **vendre de la luzerne sur pied**. N'oubliez pas que celui-ci peut **bénéficier d'une aide à la production**. Il doit :

- cultiver des surfaces en légumineuses fourragères pures, en mélange entre elles ou en mélange avec d'autres espèces de céréales ou d'oléagineux (éligibilité établie si la légumineuse fourragère est prépondérante dans le couvert présent sur la parcelle). Les légumineuses fourragères éligibles sont la luzerne, le trèfle, le sainfoin, la vesce, le mélilot, la jarosse, la serradelle ainsi que le pois, le lupin, la féverole, le lotier et la minette.

- respecter un seuil minimal de 5 UGB herbivores ou monogastriques (porc, volaille...) sur son exploitation,

OU

avoir signé au titre de la récolte 2020 un contrat direct avec un éleveur détenant au moins 5 UGB herbivores ou monogastriques auquel il fournit les légumineuses fourragères. À ce titre, en tant qu'éleveur en contrat, vous pourrez faire l'objet d'un contrôle sur place. Les animaux transhumants ne sont pas pris en compte dans le calcul du nombre d'UGB.

Le céréalier ne peut pas être en contrat direct avec un éleveur qui demande déjà l'aide à la production de légumineuses fourragères. Un éleveur ne peut être en contrat direct qu'avec un seul demandeur d'aide (au titre de l'aide couplée).